

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 08/04/2022

(Convocation du 04/04/2022)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie le 08/04/2022 à 19h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Francis ESCALÉ.

Membres Présents : 9

Mesdames BICIEN, MONREPOS, Messieurs ARTEAGA, BAZIR, BERTRANINE, BOUQUET, ESCALÉ, LAMAZOU, NIBERON, PEYRE.

Membres Absents Excusés : 5

Mme LAMARQUE (procuration à Mme MONREPOS), M. GONCALVES (procuration à M. BAZIR), M. LEBAS (procuration à M. ESCALÉ), M. NIBERON (procuration à M. BERTRANINE), M. SUPERVIELLE (procuration à M. BOUQUET).

Secrétaire de séance : Madame MONREPOS

Avant de commencer la séance, M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu du 10 février 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. VOTE DES TAUX 2022 : Délibération n° 2022-04-12

Le contexte actuel lié à la crise géopolitique et à la hausse de l'inflation (1.6% en 2021 et 2 à 4% prévu en 2022) conduisent le Maire à proposer une augmentation du taux d'imposition sur la taxe foncière bâtie 2022 de 1.5%. Les taux proposés sont les suivants :

	TAUX 2021	BASE EFFECTIVE 2021	BASE PREVISIONNELLES 2022	TAUX 2022	PRODUITS ATTENDUS 2022
TAXE FONCIERE - NON BATI	50.59	9633	9 900	50.59	5 008 €
TAXE FONCIERE – BATI	33.31	549 541	573 400	33.83	193 981 €
			PRODUIT TOTAL		198 989

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,
avec 8 voix pour, 2 contre et 4 abstention :

- **FIXE** les nouveaux taux 2022 de la taxe du foncier bâti et de la taxe foncière non bâti, respectivement à 33.83 % et 50.59%.

II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : Délibération n° 2022-04-13

Le Maire demande aux membres présents s'ils ont des questions relatives aux informations envoyées lors de la convocation sur le détail du BP 2022.

Il fait une présentation détaillée des ouvertures de crédits proposés pour le budget 2022. Il répond aux questions posées. La balance générale se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	895 218.95 €	895 218.95 €
INVESTISSEMENT	476 533.26 €	476 533.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2022 tel que présenté.**

III. AMORTISSEMENT : Délibération n° 2022-04-14

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'amortir la subvention d'équipement relatif à la signalétique implantée en 2020 par la CCPN. Opération cadrée par la délibération n° 2018-08-20. Cette dépense d'investissement comptabilisé au compte 2041511 doit être amortie. Le montant de l'amortissement est de 414.72 €. M. le Maire propose d'amortir sur une durée de 1 an. Soit en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la durée d'amortissement et le montant proposés par M. le Maire**

IV. VOTE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LOU PRAT :

Approbation du compte de gestion 2021 - Lotissement Lou Prat : Délibération n° 2022-04-15

Le Maire rappelle la délibération n°2020-12-45 portant création d'un budget annexe relatif au lotissement LOU PRAT et la délibération n° 2021-12-33 votant le BP 2021. Il précise qu'il n'y a pas eu d'écritures sur le BP 2021 ni en fonctionnement, ni en investissement, le budget prévisionnel ayant été voté en décembre 2021.

Il rappelle qu'il doit être procédé au vote du compte de gestion du Trésorier avant le vote du compte administratif du Maire.

Le compte de gestion 2021 s'avère conforme au compte administratif 2021 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Lotissement Lou Prat 2021.**

Vote du compte administratif 2021 - Lotissement Lou Prat : Délibération n° 2022-04-16

Le Maire rappelle la délibération n°2020-12-45 portant création d'un budget annexe relatif au lotissement LOU PRAT et la délibération n° 2021-12-33 votant le BP 2021. Il précise qu'il n'y a pas eu d'écritures sur le BP 2021 ni en fonctionnement, ni en investissement, le budget prévisionnel ayant été voté en décembre 2021. La vue d'ensemble se présente comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PREV°	132 338 €	132 338 €	278 171 €	278 171 €
REALISÉ	0	0 €	0	0 €
TOTAL REALISÉ	0 €	0 €	0 €	0€
EXCEDENT/DEFICIT	0 €		0 €	
RESULTAT CUMULÉ	0€	0€	0 €	0€

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du plus âgé des membres, Monsieur LAMAZOU, après que le Maire soit sorti de la salle, procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte administratif 2021 du Lotissement Lou Prat tel que présenté.**

Vote du BP 2022 - Lotissement Lou Prat : Délibération n° 2022-04-17

Monsieur BOUQUET, intéressé à l'affaire, se retire de la salle du Conseil,

Suite au vote du CA 2021 et de l'affectation du résultat il propose de voter à l'identique les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement que ceux votés en décembre 2021. Il rappelle aux membres présents le contenu du budget synthétisé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6015 - terrain	80 000 €	7015 - ventes	145 833 €
6045- études	7 040 €	71355 - création stock	132 338 €
605 - travaux	39 302 €		
608 - frais divers	5 996 €		
6522- reversement excédent	13 495 €		
71355-sortie stock lots	132 338 €		
TOTAL	278 171 €	TOTAL	278 171 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
3555 - création stock	132 338 €	3555 - sortie stock lots	132 338 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le budget prévisionnel du lotissement Lou Prat comme présenté.**

V. QUESTION DIVERSES :

Les délibérations prises au cours de la séance commencent
au n°2022-04-12 et se terminent au n° 2022-04-17

Séance levée à 20h30

(Classé par ordre alphabétique)

M. ARTEAGA	M. BAZIR	M. BERTRANINE	Mme BICIEN
M. BOUQUET	F. ESCALE	F. GONCALVES Absent excusé Procuration à BAZIR Cédric	Mme LAMARQUE Absent excusé Procuration à MONREPOS Annie
M. LAMAZOU	M. LEBAS Absent excusé Procuration à ESCALÉ Francis	Mme MONREPOS	M. NIBERON Absent excusé Procuration à BERTRANINE Philippe
	M. PEYRE	M. SUPERVIELLE Absent excusé Procuration à BOUQUET Michel	